

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2023

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS					
Fournitures non stockables (eau, électricité)	808,30	325,54	REVENUS DES IMMEUBLES	24 276,82	23 671,55
SERVICES EXTÉRIEURS					
Charges locatives	2 979,51	2 877,60	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES		
Entretien et rénovation des biens immobiliers	1 110,00	2 432,91	Locations meublées	8 242,75	7 024,61
Primes d'assurance	917,48	868,23			
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 176,00	1 176,00	PRODUITS FINANCIERS		
Rémunérations diverses (location meublée)	3 074,80	2 499,38	Autres produits financiers	147,74	21,77
Frais postaux	8,87				
Autres services extérieurs (services bancaires)	18,00	18,00			
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL					
	20 000,00	20 000,00	AUTRES PRODUITS		
			Libéralités perçues		
IMPÔTS ET TAXES					
Taxes foncières	3 435,00	3 081,00	Report des ressources non utilisées	10 004,62	12 403,35
Affectation de ressources à la dotation			Transferts de charges d'exploitation	177,00	162,00
Excédent	9 320,97	10 004,62			
TOTAL	42 848,93	43 283,28	TOTAL	42 848,93	43 283,28

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (en euros)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	630 159,60	630 159,60	632 924,50	632 924,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	104,00	104,00		
Autres	12,32	12,32	9 320,97	10 004,62
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	642 245,47	642 929,12
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	655,73	236,04	763,38	763,38
DISPONIBILITÉS				
	13 321,32	14 428,14	2 340,69	2 326,48
TOTAL II	13 977,05	14 664,18	3 104,07	3 089,86
Charges constatées d'avance (III)	1 096,57	1 078,88		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	645 349,54	646 018,98	645 349,54	646 018,98
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>				
néant				
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>				
néant				

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2023

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation n'a pas évolué, ni dans son montant ni dans sa composition, durant cet exercice.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions).

Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve de ressources immédiatement disponibles en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2023, le compte annuel d'emploi des ressources n'est pas présenté.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	632 924,50			632 924,50
Total	632 924,50			632 924,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 9 320,97 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées et porté au crédit du compte 789000.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.

FONDS DE DOTATION SAMATA

301 CHEMIN DES LANDES

31 350 BLAJAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SARL DELRIEU CONSEILS

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
RCS TOULOUSE 801 419 276 – Code NAF 6920Z
35 avenue de la Marqueille - 31 650 Saint-Orens de Gameville
Tel : 05 34 66 98 84 – Fax : 09 70 63 31 00

FONDS DE DOTATION « SAMATA »
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « SAMATA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de La Présidente et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de le fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par La Présidente.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure.

Toulouse, le, 16/05/2024

Le commissaire aux comptes

DELRIEU CONSEILS

Nelly DELRIEU, gérante et associé signataire


31930 SAINT ORENS DE GAMENY
Commissaire aux Comptes

Fonds de dotation SAMATA
 301, chemin des Landes
 31350 Blajan
 www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF		PASSIF	
	31/12/2023	31/12/2022	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions	630 159,60	630 159,60	CAPITAL ET RÉSERVES
			Dotations pérennes (actifs aliénables)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	104,00	104,00	Résultat de l'exercice (excédent)
Autres	12,32	12,32	
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	TOTAL I
			Provisions pour risques et charges (II)
CRÉANCES			
Clients et comptes rattachés	655,73	236,04	DETTES
			Emprunts et dettes assimilées
DISPONIBILITÉS			Fournisseurs et comptes rattachés
	13 321,32	14 428,14	Autres
TOTAL II	13 977,05	14 664,18	TOTAL III
Charges constatées d'avance (III)	1 096,57	1 078,88	Produits constatés d'avance (IV)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	645 349,54	646 018,98	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
ENGAGEMENTS REÇUS			ENGAGEMENTS DONNÉS
néant			néant

SARL
 BIEU CONSEILS
 Commissaire
 aux Comptes
 35 Avenue de la République
 31350 SAINT ORENS
 DE GAMBELLE

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2023

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS Fournitures non stockables (eau, électricité)	808,30	325,54	REVENUS DES IMMEUBLES	24 276,82	23 671,55
SERVICES EXTÉRIEURS Charges locatives Entretien et rénovation des biens immobiliers Primes d'assurance	2 979,51 1 110,00 917,48	2 877,60 2 432,91 868,23	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES Locations meublées	8 242,75	7 024,61
Honoraires (commissaire aux comptes) Rémunérations diverses (location meublée)	1 176,00 3 074,80	1 176,00 2 499,38	PRODUITS FINANCIERS Autres produits financiers	147,74	21,77
Frais postaux Autres services extérieurs (services bancaires)	8,87 18,00	18,00	AUTRES PRODUITS Libéralités perçues		
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL	20 000,00	20 000,00	Report des ressources non utilisées Transferts de charges d'exploitation	10 004,62 177,00	12 403,35 162,00
IMPÔTS ET TAXES Taxes foncières	3 435,00	3 081,00			
Affectation de ressources à la dotation					
Excédent	9 320,97	10 004,62			
TOTAL	42 848,93	43 283,28	TOTAL	42 848,93	43 283,28

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2023

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation n'a pas évolué, ni dans son montant ni dans sa composition, durant cet exercice.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions).

Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve de ressources immédiatement disponibles en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2023, le compte annuel d'emploi des ressources n'est pas présenté.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	632 924,50			632 924,50
Total	632 924,50			632 924,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 9 320,97 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées et porté au crédit du compte 789000.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.